

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux – CS 6003
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Acquisition par voie d'enchères publiques d'un bien immobilier situé sur la commune de Coulounieix Chamiers.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération DD2020-035 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP) a appris qu'un bien immobilier situé dans le voisinage immédiat de son équipement le « Silôt » a été mis en vente aux enchères publiques.

Que ce bien présente un fort intérêt dans la perspective du développement du site.

DECIDE

Article 1 : D'enchérir à la vente aux enchères du 2 septembre 2025 pour l'acquisition du bien immobilier sis 70 avenue du maréchal De-Lattre-de-Tassigny à Coulounieix-Chamiers cadastré AC115, d'une contenance de 480 m2 dont 55.95 m2 de bâti pour un montant maximum de 50 000 € TTC hors frais.

Article 2 : Donne mandat à maître Deglane, 4, place du Général Leclerc 24000 PÉRIGUEUX pour enchérir au nom de la CA du Grand Périgueux lors de cette vente.

Fait à Périgueux, le
Affiché le

21 AOUT 2025

21 AOUT 2025

Le Président
Jacques AUZOU

